

Conditions générales de vente

DÉFINITIONS

Client: co-contractant de l'organisme de formation Isabelle Calmels – Parentraide74, désigné ci-dessous par le sigle ICP74.

Formation inter-entreprises:

Formation sur catalogue réalisée dans des locaux mis à disposition par ICP74 ou par l'un des clients.

Formation intra-entreprise :

Formation réalisée sur mesure pour le compte d'un Client réalisée dans les locaux du Client ou dans des locaux mis à la disposition par le Client ou par ICP74.

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

ICP74 fait parvenir au Client une convention de formation professionnelle continue établie selon les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail. Le Client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à ICP74 un exemplaire signé et portant son cachet commercial. Une attestation de présence signée par chaque stagiaire est adressée au Client en fin de stage.

FORMATIONS INTER-ENTREPRISES

Conditions Financières

L'acceptation par ICP74 étant conditionnée par le règlement intégral de la facture, ICP74 se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le Client, tant que les frais d'inscription n'auront pas été couverts dans les conditions prévues cidessous.



Les factures sont émises à l'inscription.

Les repas ne sont pas compris dans le prix des formations.

Ouverture d'une session de formation

ICP74 se réserve la possibilité d'ajourner une session de formation et ce sans indemnités, au plus tard une semaine avant la date prévue, pour des raisons logistiques (maladie du formateur...)

FORMATIONS INTRA-ENTREPRISE

Conditions Financières

Une proposition commerciale et financière sera préalablement établie par ICP74. Un acompte de 30% sera versé par le Client à la signature de la commande.

Le complément est dû à réception des différentes factures émises au fur et à mesure de l'avancement des formations.

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, ICP74 se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.

REMPLACEMENT D'UN PARTICIPANT

ICP74 offre au Client la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire jusqu'à l'ouverture de la session de formation concernée. Toute demande de remplacement devra être adressée par écrit.

CONDITIONS D'ANNULATION DES FORMATIONS PAR LE CLIENT

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit.

-Pour les Stages Inter-entreprises:

Pour toute annulation, moins de 10 jours ouvrables avant le début du stage, le montant de la formation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

- Pour les formations intra-entreprise :
- Pour toute annulation communiquée par le Client à moins de 21 jours calendaires et au moins 8 jours calendaires avant la session de formation, 50% du montant de la formation sera facturée par ICP74 à ce dernier.
- Pour toute annulation communiquée par le Client à moins de 8 jours calendaires avant la session de formation, 100% du montant de la formation sera facturée par ICP74 à ce dernier.

DÉMATERIALISATION DES SUPPORTS

Dans le cadre d'un engagement de ICP74 pour l'environnement, les supports fournis pour les sessions de formation peuvent être des supports dématérialisés.

PRIX ET RÈGLEMENTS



Tous nos prix sont indiqués en euros et hors taxes, l'organisme de formation n'étant pas soumis à TVA. Toute formation commencée est due en entier.

Les factures sont payables en euros, à 45 jours de la date de facture, sans escompte et à l'ordre de Isabelle Calmels – Parentraide74.

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

Outre les pénalités constatées en cas de retard de paiement, le Client sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement conformément aux articles L441-6 c. com. et D. 441-5 c. com. ICP74 se réserve néanmoins le droit de réclamer une indemnisation complémentaire, sur justification, lorsque les frais réellement exposés sont supérieurs à ce montant.

RÈGLEMENT PAR UN OPCA

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCA dont il dépend, il lui appartient:

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande:
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCA qu'il aura désigné.

Si l'OPCA ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

En cas de non-paiement par l'OPCA, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

REFUS DE COMMANDE

Dans le cas où un Client passerait une commande à ICP74, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), ICP74 pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

• INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Le Client est informé que les informations à caractère personnel qui sont communiquées à ICP74 en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes ne pourront être communiquées à quiconque.

• PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

ICP74 ne cède au Client aucun droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification et d'exploitation des supports de formation.

RESPONSABILITÉ



ICP74 a souscrit à une Assurance Responsabilité Civile.

CONFIDENTIALITÉ

Toutes informations (hors celles accessibles au public) dont ICP74 ou le Client aura eu connaissance ou qui auront été communiquées par l'autre partie ou par un client tiers, antérieurement ou durant l'exécution du contrat, sont strictement confidentielles et chacune des parties s'interdit de les divulguer.

Pour les besoins de l'exécution des prestations, chacune des parties n'est autorisée à communiquer les informations susvisées qu'à ses préposés et/ou éventuels sous-traitants autorisés ; chacune des parties se porte fort du respect de cette obligation par ses préposés et/ou éventuels sous-traitants. Chacune des parties s'engage à restituer (ou détruire, au choix de l'autre partie) lesdites informations ainsi que leur copie, dans les 5 jours ouvrés après le terme ou la résiliation du contrat ou du bon de commande, sur simple demande de l'autre partie. Les Parties seront liées par la présente obligation de confidentialité pendant une durée illimitée.

COMMUNICATION

Le Client autorise expressément ICP74 à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la souscription à une commande et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

RENONCIATION

Le fait pour ICP74 de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

LOI APPLICABLE

Les Conditions Générales et tous les rapports entre ICP74 et ses Clients relèvent de la Loi française.

• LITIGES : ATTRIBUTION DE COMPÉTENCES

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHAMBÉRY (73) quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société ICP74 qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

MODIFICATIONS

Les présentes conditions générales de vente sont susceptibles d'être modifiées ultérieurement. À charge au client, au moment de valider commande, de vérifier son adhésion aux présentes conditions de vente.

